

# PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2017

L'an Deux Mille-Dix-Sept, le Vingt-Sept du mois de Février à Vingt-heures heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MESMIN -dûment convoqués par le Maire- se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de M. Paillat Philippe –Maire-, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 21.02.2017

ETAIENT PRESENTS : Monsieur le Maire, Babu Pascaline, Casseron Guy-René, Cerveaux Maud, Coutret Christelle, Defois Sylvain, Gatard Odile, Jaulin Guy-Marie, Martineau Anne, Martineau Marie-Josée, Pacheteau Laurent, Pierre Gwenaël, Rabusseau Stéphanie, Thibaudeau Patrick

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : Emilie Fontenit, Marianne Rambaud, Joël Vincendeau, Charrier Jean-Luc

Secrétaire de séance : Stéphanie Rabusseau

Marianne Rambaud a donné procuration à Patrick Thibaudeau

Emilie Fontenit a donné procuration à Anne Martineau

Charrier Jean-Luc a donné procuration à Marie-José Martineau

Pascaline Babu est arrivée à 20 h 40.

---

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du décès de Jame Louis, Maire de la commune de Réaumur, la sépulture aura lieu jeudi après-midi à Réaumur à 14 h 30.

## 1° - Adoption du procès verbal de la séance du 16 Janvier 2017

Le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2017 est approuvé avec 15 voix Pour et 3 abstentions.

## 2 – Point sur les commissions

### • Finances

Monsieur le Maire a présenté le tableau des subventions qu'il est proposé d'allouer aux associations pour l'année 2017. Ces propositions ont été étudiées lors de la commission des finances de la semaine dernière. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite juste apporter un rectificatif par rapport au montant de la subvention danses, le montant sera de 500 € et non 550 €.

⇒ Amicale des Pompiers : 80 €

⇒ ASM Basket : 1 000 € (demandé 1 500 €)

⇒ ASM Football : pour l'instant en attente (demandé 2 000 € ⇒ l'ASM Football est en fusion actuellement avec Pouzauges).

⇒ Tennis de Table : 600 € (demandé 1 000 €) l'association a également fusionnée avec

Montournais

⇒ APEL Piscine : 1 600 € (cette somme n'est attribuée que sur présentation de facture)

⇒ APEL : 1 900 €

⇒ Chasse Saint Hubert 150 €

⇒ Assistance Alcool : 50 €

⇒ APE École Publique Sorties : 724,50 €

⇒ APE : 650 €

⇒ Familles Rurales – Activités Jeunesse ⇒ 1 200 €

⇒ Familles Rurales Animateur (anim. Jeunesse) : 5 500 €

⇒ Familles Rurales Danse : 500 €

⇒ Fanfare de Montournais : 50 €

⇒ Festimusic : 500 €

⇒ Groupement Local Patriotique : 140 €

⇒ Gymnastique Volontaire : 180 €

⇒ La Gaule des Morineaux : 600 € (demandé 1000 €, l'étang doit être vidé)

⇒ Les Fous du Volants : 130 €

⇒ Fonds de Solidarité Logement : 100 €

⇒ Petites Canailles : 15 000 € même somme quasiment que l'année passée

⇒ Rased : 250 €

⇒ Restaurant Scolaire : 8 500 € + 4 250 € pour le Bio

⇒ SSIAD Pouzauges : 50 €

⇒ Twirling de Pouzauges : 100 €

⇒ Fondation du Patrimoine : 100 €

⇒ ADILE : 50,00 €

- ⇒ IME Les Herbiers : 80,00 €
- ⇒ Solidarité Paysans : 100,00 €

Le total de ces subventions est de 43 964,50 € contre 60 265,26 € l'année passée. Monsieur le Maire propose une réserve pour le Football de 1 000 €, le restaurant scolaire 15 000 €, la Gaule des Morineaux 200 € et une réserve pour subvention exceptionnelle de 1 000 €, ce qui porte une réserve globale de 17 200 €.

Plusieurs associations n'ont pas demandé de subvention (ASM Tennis, Variétés Danses, Le Tarot, Au Fil des Sentiers et les Jours Heureux).

#### Délibérations

Le Conseil Municipal, après avoir voté décide à l'unanimité,

D'attribuer les subventions proposées aux différentes associations.

D'inscrire un montant de 126 164,89 € au compte 6574 du budget communal de 2017.

Monsieur le maire propose de voter la délibération de la convention de forfait communal de Contrat d'Association avec l'O.G.E.C. de SAINT-MESMIN.

#### Délibérations

VU la Loi n°59-1557 du 31 Décembre 1959 modifiée et complétée, la Loi n° 85-97 du 25 Janvier 1985 modifiant et complétant la Loi n° 83-663 du 22 Juillet 1983 et portant diverses dispositions relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités Territoriales, le Décret n° 60-389 du 22 Avril 1960 modifié et complété, le Décret n° 60-745 du 28 Juillet modifié, relatifs au contrat d'Association à l'enseignement public conclu entre l'Etat et les établissements d'enseignement privé ;

VU l'article 7 du Décret n° 60-389 du 22 Avril 1960 modifié par l'article 4 du Décret n° 85-728 du 12 Juillet 1985 ;

VU la délibération du Conseil Municipal, en date du 3 Avril 2001, acceptant l'établissement d'un contrat d'Association avec l'O.G.E.C. de SAINT-MESMIN, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2001 ;

VU le Contrat d'Association n° 01-03, en date du 14 Juin 2001, conclu entre l'Etat, le Directeur de l'école primaire privée mixte de SAINT-MESMIN, le Président de l'O.G.E.C. de SAINT-MESMIN et le Président de d'Union Départementale des O.G.E.C. ;

VU la convention de forfait communal d'association avec OGEC et la commune de SAINT MESMIN en date du 02 Février 2015 (durée 3 ans).

Vu la convention modificatif de forfait communal d'association en date 21 Février 2017

#### **DECIDE à l'unanimité**

1° - d'accorder une subvention totale de 65 000.39 € à l'O.G.E.C. de SAINT-MESMIN, soit 714.29 € par élève inscrit au 01.01.2017 ;

2° - que pour faire face aux dépenses résultant de la passation des conventions, -dépenses évaluées à 65 000.39 €, soit 714.29 € par élève-, un crédit correspondant sera inscrit au compte 6574 du Budget 2017.

3° - d'autoriser le Maire ou ses Adjoints à signer les documents.

La prochaine réunion des finances est programmé le Mercredi 8 Mars 2017 à 17 h 30.

Le vote des budgets est prévu le 27 Mars 2017.

- **Bâtiments**

La réunion bâtiments a eu lieu le 22 février 2017.

\* Proxi : L'étude thermique a été réalisée. Dès mardi 28 Février 2017, les dossiers de demandes de subventions seront envoyés.

Laurent Pacheteau demande si les subventions sont assurées.

Patrick Thibaudeau répond que ces subventions seront assurées à 90 % sûrs.

Monsieur le Maire propose de voter cette délibération.

Délibérations

Dans le cadre de cette opération de réhabilitation, la commune de Saint-Mesmin peut prétendre à :

- Une subvention du SYDEV
- Une subvention du Conseil Départemental
- Une subvention du Conseil Régional

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, sollicite :

- Les subventions auprès du SYDEV, du Conseil Départemental et du Conseil Régional

Et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ces deux demandes.

Monsieur Patrick Thibaudeau présente au Conseil Municipal le tableau des entreprises retenues pour la réhabilitation du commerce Proxi (voir tableau joint).

Les travaux sont prévus entre le 15 septembre et le 31 octobre 2017, à confirmer sauf le chauffage qui pourra être fait dès l'obtention des subventions, c'est-à-dire environ en juin.

Monsieur le Maire propose de procéder au vote de la délibération sur les travaux de réhabilitation du magasin Proxi.

Délibérations :

Monsieur PAILLAT Philippe, rappelle que par délibération en date du 16 janvier 2017, le Conseil Municipal a décidé la réalisation des travaux pour le magasin Proxi.

Des devis ont été demandés à différents corps de métier. A l'issue de la consultation et après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'attribuer les marchés comme suit :

NOM DE L'ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
<b>LOT. ELECTRICITE</b>		
<b>OUVRARD Bâtiment</b>		<b>26 119,26 €</b>
<i>Electricité</i>	21 766,05 €	26 119,26 €
<b>LOT. CHAUFFAGE</b>		
<b>SARL SOULARD</b>		<b>12 012.89 €</b>
<i>Chauffage</i>	10 010.74 €	12 012.89 €
<b>LOT. PLAFOND</b>		
<b>SARL TECHNI PLAFONDS</b>		<b>16 128.34 €</b>
<i>Plafonds suspendus réserve</i>	697,00 €	836,40 €
<i>Plafonds suspendus supérette</i>	8 502.75 €	10 203.30 €
<i>Mur droit</i>	1 843,62 €	2 212,35 €
<i>Mur gauche</i>	1 564,35 €	1 877,22 €
<i>Placard</i>	832,60 €	999,12 €
<b>LOT. CARRELAGE + FAIENCE</b>		
<b>ECHASSERIAU RAPIN</b>		<b>12 719.81 €</b>
<i>Carrelage</i>	10 154,89 €	12 185.87 €
<i>Faïence</i>	444,95 €	534.94 €

<b>LOT. PEINTURE</b>		
<b>MERLET DECO</b>		<b>1 996,20 €</b>
Peintures Murales	1 663,50 €	1 996,20 €
<b>BUREAU ETUDE</b>		<b>1 020.00 €</b>
	850.00 €	1 020.00 €
<b>DIVERS</b>		<b>1 200,00 €</b>
	1 000,00 €	1 200,00 €
<b>GAZ</b>		<b>600.00 €</b>
Raccordement Gaz	500.00 €	600.00 €
<b>FUEL</b>		<b>2 400.00 €</b>
Dépollution cuve Fuel	2000.00 €	2 400.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>61 830.45 €</b>	<b>74 196.50 €</b>

D'autoriser M. le Maire à signer les devis et tout document relatif à cette affaire.

\* ADMR – Foyer des Jeunes – Association Fléchettes :

Patrick Thibaudeau informe les élus qu'il y a une visite des locaux le 2 Février 2017. Plusieurs personnes étaient présentes notamment Mireille Boissinot (référente foyer des jeunes), Séverine Diguët, Emmanuelle Rouger, Laurent Mouteau (Président de l'association des fléchettes), Jean Luc Charrier.

Pour l'association des fléchettes, il demande juste une pièce pour stocker leur matériel.

Pour l'instant l'ADMR conserve la grande salle et le petit bureau.

Patrick Thibaudeau souligne qu'il y a une impossibilité dans l'immédiat mais qu'une réflexion va être menée pour trouver une solution qui conviendrait à tous.

Monsieur le Maire précise qu'il doit retourner voir les locaux avec Patrick Thibaudeau.

Patrick Thibaudeau informe qu'un travail sera fait au niveau de la commission Bâtiments.

\* Photocopieur échange Ecole Publique

Patrick Thibaudeau informe les élus que l'Ecole Publique souhaite un photocopieur couleur, après avoir négocié avec Sfère Bureautique, il a été proposé de transférer le photocopieur de la mairie à l'école publique et acquérir en location, un nouveau photocopieur plus rapide pour la Mairie.

Monsieur le Maire propose de procéder au vote de la délibération s'y afférent.

### Délibérations

La Mairie aurait un photocopieur couleur plus rapide et un recto-verso en un seul passage.  
Ce photocopieur est un appareil d'occasion et garantit dans les mêmes conditions qu'un matériel neuf.

Un seul et même contrat serait proposé pour la mairie et l'école. Ce contrat s'élèverait trimestriellement à 1 062 € H.T.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité que le photocopieur de la Mairie soit transféré à l'Ecole Publique et qu'un nouveau photocopieur en location soit installé à la Mairie.

### \* Locations des salles

Patrick Thibaudeau et sa commission est en pleine réflexion sur les locations de salles. Un tableau de gestion des salles est en cours de réalisation. Faire un état des lieux comment et par qui ?

Il souhaiterait revenir également sur les locations de salles pour l'association Variétés Danses qui loue la salle pendant 3 week-ends. Actuellement est facturé 7 séances récréatives pour un montant de 840 € (7x 120 €) + une préparation veille 35 € + une réunion famille petite salle Bocage 94 € pour un montant total de 969 € (sans facturation du rétro-projecteur).

La commission est favorable pour la facturation du rétro-projecteur pour les années futures.

Monsieur le Maire souhaite s'exprimer sur cette location du vidéoprojecteur et propose que chacun donne son avis.

Anne Martineau précise qu'ils utilisent la salle du Bocage mais prennent aussi les autres salles gratuitement.

Pascaline Babu se posait la question s'il y avait un tarif week-end d'appliqué.

Patrick Thibaudeau répond que non.

Odile Gatard rajoute que cette association ne demande pas de subvention et en plus elle offre quand même un spectacle aux deux écoles.

Guy-René Casseron ajoute que c'est une association de Saint-Mesmin.

Gwenaël Pierre demande si un chèque de caution a été demandé. Patrick Thibaudeau répond que oui.

Monsieur le Maire demande un tour de table pour savoir qui serait favorable ou non à la facturation du vidéoprojecteur. Résultat 13 personnes sont favorables pour faire payer la location du vidéoprojecteur pour l'ensemble des séances.

Monsieur le Maire part sur le principe de faire payer.

Patrick Thibaudeau précise que cela fera l'objet d'une discussion lors de la prochaine commission.

### • Urbanisme – Cadre de Vie

Plusieurs points ont été abordés lors de la réunion du 21 Novembre 2016.

Guy-René Casseron tenait à souligner qu'il y a un mauvais panneau de signalisation place du Carillon.

Monsieur le Maire répond qu'Olivier a prévu de faire la modification.

\* Sylvain Defois revient sur la Rue des Mauges, il faut prévoir un stationnement à cheval au niveau de l'école, car certains parents ou certains riverains ne se stationnent pas correctement et ne permet pas aux piétons avec poussettes de passer. Il serait bien de prévoir une information dans le JIMM d'Avril.

Gwenaël Pierre précise également qu'il faudrait mettre une information dans le cartable des enfants. Monsieur le Maire souligne qu'il faudra l'avis du Département puisqu'il s'agit d'une route départementale.

\* Concernant les guirlandes de Noël, pas d'urgence, chez Rexel les tarifs sont les mêmes toute l'année.

\* Nettoyage du site de la Cavac : des murs de séparation des gravats est envisagé pour permettre aux agents municipaux de stocker les différents gravats, la Cavac doit être contacté pour la démolition des bâtiments en fond de parcelles (anciens silos).

Laurent Pacheteau trouve inadmissible que la Cavac laisse ses ruines sans intervenir.

\* Espace intergénérationnel : le relevé topographique pour le champ de Foire a été reçu la semaine dernière.

\* Sylvain Defois précise que le CPIE, les employés municipaux et des bénévoles ont réalisé les plantations rue des Mauges.

- **Information – Communication**

Une réunion a eu lieu le 9 février 2017.

Il y a eu des oublis par rapport au décès, un rectificatif sera apporté dans le JIMM d'Avril.  
Maud Cerveaux précise une information par rapport au bulletin municipal, les pages du milieu de détachent.

Pour le JIMM, les articles ont été demandés aux associations et à remettre avant le 6 mars. Maud Cerveaux rappelle aux adjoints qu'ils peuvent faire passer un article au besoin.

Site internet : Plus d'éléments seront apportés lors du prochain conseil.

- **Enfance – Jeunesse – Culture – Tourisme – Vie Associative**

Odile Gatard laisse le soin à Maud Cerveaux de parler de l'animation qui a eu lieu à la Bibliothèque puisqu'elle était présente.

Bibliothèque : une animation « crêpes » a eu lieu Mardi 21 Février 2017 à la bibliothèque, 13 enfants étaient inscrits (que deux adultes pour encadrer Maud Cerveaux et Nadine Point). Les animations prévues ont été plus ou moins effectuées.

Maud Cerveaux soulève le problème de l'encadrement, c'est dommage de ne pas proposer une animation convenable à cause d'un manque de personnes.

Odile Gatard précise qu'on essaye de faire vivre la bibliothèque avec des animations donc c'est compromis s'il y n'a pas assez de bénévoles.

Peut-être prévoir un article dans le JIMM pour recherche de bénévoles.

\* Présentation tablette numérique : une quinzaine de passage quand même lors de cette présentation peut-être dû à l'information passée dans le bulletin municipal.

\* Transformateur : l'inauguration du transformateur aura lieu le mardi 11 avril 2017 à 11 h 00 en présence du Sydev, ENEDIS, du graphieur et des enfants qui ont participé.

\* La semaine de la Petite Enfance aura lieu le samedi 25 Mars 2017 de 10 h à 12 h 00 salle Le Bocage. Une information sera transmise aux enfants de 0 à 6 ans ainsi qu'aux assistantes maternelles.

\* Une réunion a eu lieu avec la Fédération Familles Rurales et l'Association Familles Rurales pour discuter d'une éventuelle reprise de la gestion du Restaurant Scolaire. Odile Gatard précise que c'est juste une information pour l'instant.

Monsieur le Maire ajoute que ce fut une discussion enrichissante.

Il y a aura peut-être une réunion publique pour présenter le mode de fonctionnement pour l'Association Familles Rurales.

Laurent Pacheteau est surpris de savoir qu'il y a peut-être une gestion à Familles Rurales et non pas une gestion communale.

Odile Gatard répond que pour l'instant on essaye de voir le principe qu'apporte Familles Rurales, c'est travailler avec eux, avec les parents.

Laurent Pacheteau ne comprend pas qu'on abandonne le projet d'une gestion communale.

Odile Gatard et Monsieur le Maire insiste qu'on n'abandonne pas la gestion communale.

Odile Gatard ajoute que pour l'instant on est dans l'étude.

\* PEDT : Gwenaël Pierre précise qu'une réunion d'information a eu lieu à Chantonay sur le PEDT (Armelle et Stéphanie ont assisté à cette réunion). La remise du projet doit avoir lieu avant le 15 avril 2017. Une réunion avec les acteurs du secteur enfance + CAF aura lieu le mardi 28 février 2017 à 20 h 00.

- **Affaires Sociales – Emploi – Logement**

Café causette

Le café causette a réuni 21 personnes en Février pour un après-midi jeux et crêpes.

Emploi

Sur la commune, nouvelle dégradation avec 7 chômeurs supplémentaires, on frôle la centaine de personnes inscrites. Le taux de chômage est de 8 % en Vendée.

Temps d'échange

Le temps d'échange a eu lieu le 27 janvier dernier, 16 chefs d'entreprises, artisans, commerçants y ont participé. Lors de cette réunion, Marie-Josée a été heurté par des propos racistes par rapport à certaines personnes. Laurent Pacheteau pense que ce n'est pas un défouloir.

Odile Gatard dit que c'est une réunion publique et que chacun a le droit de s'exprimer.

Monsieur le Maire souhaite clore cette discussion en tenant compte de cette réflexion.

Déplacement Solidaire

Un nouveau service qui va se créer au niveau de la Communauté de Communes (existe déjà sur les Essarts, Chantonay, la Châtaigneraie). En lien, avec deux partenaires CDC et MSA

Une démarche qui découle du diagnostic des services à la population.

Déplacement à la demande pour tout public ayant des difficultés pour se déplacer (sans justificatifs de revenus). Sur la base d'un réseau de bénévoles en complément de l'offre existante.

L'objectif est d'élargir le périmètre hors Communauté de Communes (exemple l'hôpital), c'est un complément du transport à la demande.

La création d'une association au niveau de la Communauté de Communes avec un référent dans chaque commune (peut ne pas être un élu). Son rôle est d'être le pivot pour enregistrer les documents et faire la liaison entre les chauffeurs bénévoles et les personnes transportées. Ce qui implique d'avoir des statuts pour bien cadrer le fonctionnement (éviter les abus, vigilance en matière d'assurance...). Ce service serait payant (le chauffeur serait indemnisé des frais de carburant).

La commission emploi aura lieu le mercredi 15 mars 2017 à 20 h 30.

### **3 – Point Communauté de Communes – Syndicats**

\* Installation d'un nouveau conseiller communautaire.

\* Mutualisation : les retours des ateliers sont mitigés. Pour certains la réflexion a été trop rapide. Il a donc été décidé de prendre le temps pour aller vers la mutualisation.

\* Extension et réhabilitation de la caserne de Gendarmerie.

\* Remplacement de la chaufferie du Centre Aquatique en vue de l'agrandissement.

\* Taxe de séjour : les nouveaux tarifs ont été votés.

\* SCOM : un nouveau tri s'est mis en place, les habitudes changent, de nouvelles études vont être menées.

\* Syndicat du Château

Statuts qui vont évoluer, c'est en discussion, le thème de cette année est « la table ».

Odile Gatard pense qu'avec Festi Asso, une réflexion sera menée pour 2018 pour faire peut-être une animation autour du Château en lien avec l'ACHASME.

Odile Gatard propose de se réunir le mardi 11 Avril 2017 à 20 h 00 à la Mairie.

\* Marche de l'ASPP le Dimanche 12 Mars 2017

Guy-René Casseron explique aux élus le déroulement de cette journée, le matin une marche de 9, 14 et 20 km organisée par l'ASPP, les départs se font vers 7 h 30 jusqu'à 9 h 00 puis l'après-midi une randonnée de 9 kms est organisée. Des ravitaillements sont prévus sur les circuits (fournis par l'ASPP). Il faut compter environ 200 personnes pour le matin, et 70 l'après-midi.

\* Syndicat : mercredi dernier, Sylvain Defois a assisté en tant que suppléant à la réunion CELCT. Monsieur Jean-Claude Marchand a été élu Président et Stéphanie Rotureau Vice-Présidente.

\* Un bilan des Services à la population aura lieu à l'Echiquier le Jeudi 9 Mars 2017 à 20 h 00.

#### **4 – Délibérations**

##### **Convention d'objectifs entre la Commune de Saint-Mesmin et l'Association de Gestion du Restaurant Scolaire**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'association de Gestion du Restaurant Scolaire bénéficie cette année d'une subvention de 12 750 € il y a lieu d'établir avec cette association une convention d'objectif pour une durée de 6 mois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité que soit versée à l'association de gestion du restaurant scolaire, une subvention 2017 d'un montant de 12 750 € et autorise Monsieur le Maire a signé une convention d'objectifs établie entre la Commune de Saint-Mesmin et l'Association de Gestion du Restaurant Scolaire pour une durée de 6 mois.

##### **Echéancier subvention Familles Rurales**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que chaque année, il est alloué une subvention à l'Association Familles Rurales pour le financement d'un poste d'animateur. Pour l'année 2017 le montant maximum s'élève à 6 700 €

Il est proposé que le versement de cette subvention soit effectué en 3 fois, soit 50% au 15 Avril,, 25% au 15 Septembre et 25% au 15 Novembre de chaque année sur le bilan.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité ces modalités de versement, dit que cette subvention sera inscrite à l'article 6574 du budget 2017.

##### **Subvention « Association Les Petites Canailles »**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que chaque année, afin d'assurer le bon fonctionnement de l'association Les Petites Canailles, il est proposé de leur verser une subvention d'un montant de 15 000 € en 3 versements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de leur verser la somme de 15 000.00 €, soit pour l'année 2017 :

- 25% au 15 février 2017 soit 3 750.00 €
- 50% au 15 juin 2017 soit 7 500.00 €
- Et le solde de 25 % au 15 octobre 2017, après avoir examiné les comptes de l'Association.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du budget en cours.

##### **Suppression régie Bibliothèque**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, par arrêté du Maire en date du 19 décembre 2011, il a été institué une Régie des Recettes pour l'encaissement des abonnements à la Bibliothèque Municipale.

Cette régie étant transféré à la Maison de L'intercommunalité du Pays de Pouzauges « Lecture Publique », il est proposé de clôturer cette Régie de Recette.

Où l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve : la clôture de la Régie de Recette Bibliothèque Municipale,

Charge : Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

### **Déclassement de la parcelle D1125 domaine public**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une délibération avait été prise lors de la séance du 11 janvier 2017 pour régulariser des cessions et échanges de terrain dans le village de la Guillerie entre la commune et M et Mme CARTEAU.

Il convient de déclasser la parcelle D1125 (provenant du domaine public)

Conformément à l'article L 143.1 du code de la voirie routière, le déclassement de voie commune est dispensé d'enquête publique préalable sauf si l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Accepte le déclassement de la parcelle D 1125 (provenant du Domaine Public), nécessaires à l'échange entre la commune et M et Mme Carteau.

### **Dérogation ouverture du magasin « Le Moulin des affaires » certains dimanches pour l'année 2017**

M. le Maire expose au Conseil que M. Richard ALBERT, gérant de la SARL « LE MOULIN DES AFFAIRES », sise à « Gâte Bourse » de cette Commune, sollicite une dérogation pour l'ouverture des dimanches suivant en 2017 : Dimanches 15 – 22 – 29 Octobre 2017 et les dimanches 5 – 12 Novembre 2017 . Le repos hebdomadaire est ainsi suspendu durant ces journées dans ce commerce

En application des articles L.3132.26, L 3132.27 ET r 3132.21 du code du Travail et article 257 de la loi n°2015.990 du 06.08.2015, dite loi Macron et que l'autorisation nécessaire ne peut être accordée que pour une durée limitée et l'autorisation du Conseil Municipal de la Commune d'implantation est notamment requise.

Le Maire demande l'avis du Conseil.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant l'importance de cette activité dominicale, où d'innombrables visiteurs fréquentent l'établissement de M.ALBERT et, par là-même, l'animation qu'elle crée au sein de la Commune de SAINT-MESMIN et les Communes environnantes :

DONNE UN AVIS FAVORABLE à la demande de M. Richard ALBERT pour occuper du personnel salarié et ouvrir les dimanches 15 – 22 – 29 Octobre et les dimanches 5 – 12 Novembre de l'année 2017, de 14 h 30 à 19 h 00.

### **Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales : Article L 1612-1 : « *Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

*L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.*

*Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.*

*Les crédits correspondants, visés aux alinéa ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.*

*Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de l'article L 4312-6 »*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les dépenses totales d'investissement de l'exercice 2016 s'élèvent à 1 230 604.99 €. Les dépenses possibles avant vote du budget sont donc de 307 651.24 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

#### **4 - Questions diverses**

\* Bilan vœux : Le montant des vœux pour l'année 2016 était de 1 114,58 € pour les vœux à la population et la soirée du personnel à 1 892,48 € quant à 2017, le montant se chiffre à 1 870,47 € (vœux à la population et vœux du personnel compris).

\* Projet construction dans les villages après validation PLUI : voir feuille jointe

\* Dossier terrain Monsieur Lelaure : Monsieur Lelaure demande à vendre son terrain, de faire une sortie à l'arrière du terrain, si on doit lui donner l'autorisation, il faut penser que l'eau + électricité sera à la charge de la Commune, lui proposer de déposer un CU. Monsieur le Maire demande si les élus acceptent qu'il y ait une maison d'habitation, le Conseil Municipal accepte. Ensuite le Conseil Municipal prendra la décision ou non par la suite.

\* Proposition prestation Légionnelles 2017 : Afin d'assurer l'absence de légionnelles et garantir ainsi la santé des utilisateurs, un contrôle sanitaire est nécessaire au niveau des procédés de production d'eaux chaudes sanitaires dans les établissements recevant du public (ERP). Le Conseil Municipal accepte que soit réalisée l'analyse du risque légionnelle.

\* Lutte contre les taupes : nous avons reçu un appel de cotisation pour la lutte contre les taupes ⇒ comme les autres années nous ne cotiserons pas.

\* Maison à la Semelière : Madame DE MARTEL souhaite vendre sa maison et propose à la Commune d'acquérir son bien pour faire des logements sociaux ⇒ le Conseil Municipal donne une réponse défavorable.

\* Epreuve cycliste Sarthe-Pays de la Loire qui aura lieu le 4 Avril 2017 : il manque des personnes pour la sécurité. 4 personnes se proposent : Patrick Thibaudeau, Laurent Pacheteau, Sylvain Defois et Guy-René Casseron.

\* Sylvain Defois n'assistera plus aux réunions Bâtiments. Monsieur le Maire propose aux autres élus s'ils sont intéressés ⇒ Personne.

\* Les travaux d'effacement des réseaux ERDF débuteront le 6 Mars 2017. Prévenir les riverains sur le panneau lumineux. EDF prend tout en charge.

\* Dernière information : Sur le bâtiment anciennement le Bois Joly appartenant à M. Bellion, celui-ci remet en vente 600 m<sup>2</sup> du bâtiment.

**Fin de la réunion à 23 h 35.**

**Prochaine réunion le lundi 27 mars 2017 à 20 h 30.**